

Le 7 novembre 2022

## L'inflation déclenche à nouveau le paiement de l'IVC aux FFRS et aux membres de l'unité urbaine

L'inflation a été élevée cette année. Heureusement, nous avons négocié une indemnité de vie chère (IVC) pour aider les membres à y faire face.

Avant d'expliquer le paiement à venir, voici une brève description d'un grief non résolu portant sur les dispositions de l'IVC dans nos conventions collectives.

### Grief national

Le 11 octobre dernier, le STTP a déposé le grief national N00-22-00005 pour l'unité urbaine, et le grief N00-22-R0005 pour l'unité des FFRS. Nous alléguons que le mois de référence pour l'IVC dans l'entente de renouvellement de la convention collective de l'unité urbaine est janvier 2020, et décembre 2019 pour les FFRS, et que le paiement de l'IVC devrait être calculé en conséquence. Postes Canada émettra toutefois des paiements calculés en fonction des mois de référence de janvier 2022 et de décembre 2021, respectivement.

Quoi qu'il en soit, Postes Canada a confirmé qu'elle versera les paiements actuels de l'IVC, calculés en fonction de sa position. Sur cette base, l'indice des prix à la consommation (IPC) a récemment dépassé l'indice ajusté pour les FFRS et pour les membres de l'unité urbaine.

### Montants pour les FFRS

Selon Postes Canada, le mois de référence pour l'IVC des FFRS dans le cadre du renouvellement de la convention collective est décembre 2021. L'IPC de décembre 2021 était de 144, et l'indice ajusté, à titre de comparaison, serait donc de 151,7.

L'IPC a dépassé l'indice ajusté en mai (151,9) et en juin (152,9). L'IVC correspondrait donc à 0,8625 % de toutes les valeurs d'activité payées pour ces deux mois.

### Pour les membres de l'unité urbaine

Pour l'unité urbaine, le mois de référence, selon Postes Canada, est janvier 2022. L'IPC se chiffrait alors à 145,3. L'IPC de juillet 2022 est de 153,1 et dépasse l'indice ajusté de 153,0, selon l'interprétation de Postes Canada. Les membres de l'unité urbaine recevront donc une IVC de 1 cent par heure pour toutes les heures rémunérées en juillet 2022.

Les paiements seront versés aux membres des deux unités de négociation sous forme de montant forfaitaire sur la paie du 10 novembre prochain.

Bien entendu, si les griefs nationaux du STTP sont accueillis, ces montants seront révisés.

Solidarité,

Carl Girouard

Dirigeant national des griefs

